



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 02.07.2019

Numéro de publication: SR01-0000000313

Canton: FR

Entité de publication:

Jean-Philippe Rosset, Rue des Pilettes 1, 1701 Fribourg

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus IMTF digitrans AG avec IMTF-Software SA

1. Publication

Organisation transférante:

IMTF digitrans AG
CHE-265.632.123
Route du Bleuet 1
1762 Givisiez

Organisation reprenante:

IMTF-Software SA
CHE-103.521.230
Route du Bleuet 1
1762 Givisiez

Publication de la fusion dans la FOSC: 24.12.2018

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

24.03.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

IMTF-Software SA
Route du Bleuet 1
1762 Givisiez